

The Classic Car Insurance®

La Fédération Belge des Véhicules Anciens a.s.b.l. travaille depuis plusieurs années, en excellente collaboration avec les courtiers d'assurances MARSH et S.L.C. qui proposent des assurances spécialement étudiées pour les membres de la fédération.

A QUI S'ADRESSE CETTE OFFRE?

Le membre d'un club affilié à la Fédération Belge des Véhicules Anciens a.s.b.l. peut souscrire ces assurances, pour peu qu'il puisse prouver qu'il est aussi propriétaire ou dispose d'un autre véhicule à usage quotidien.

COMMENT FAIRE LA DEMANDE?

Un formulaire approprié est disponible au secrétariat de club. Renvoyez-y le document dûment complété et signé, afin que le responsable du club le contresigne en y apposant le cachet et le numéro du club. Ce formulaire original, accompagné des documents requis et du paiement, est à adresser à un des bureaux dont la liste se trouve au verso de ce dépliant.

GARANTIES OFFERTES

1. RESPONSABILITE CIVILE (R.C.)

Couverture suivant les dispositions légales

Quels sont les avantages supplémentaires?

- Couverture jour et nuit à usage de loisirs ;
- Dans tous les pays repris sur la carte verte ;
- Sans aucune limite de kilométrage ;
- Sans restriction de chauffeur ;
- Pas de justification nécessaire pour les déplacements effectués dans le cadre des activités de club.
- Y compris The Classic Assistance® (voir point 2)

Quelles sont les exclusions?

- L'usage commercial ou rémunéré ;
- Location et transport de marchandises ;
- Les rallyes de régularité, de vitesse ou d'adresse ;
- L'usage comme véhicule quotidien ;
- Le chemin du travail.

TARIFS R.C. + ASSISTANCE (T.T.C.)

CAT 1 – VOITURES ET CAMIONNETTES

Groupe 1	(+ 40 ans)	€ 67,00
Groupe 2	(25 – 39 ans)	€ 107,00
Groupe 3	(15 – 24 ans)	Sur demande(*) (* sur base du BM + kW)

CAT 2 – MOTOS

Groupe 1	(+ 40 ans)	€ 67,00
Groupe 2	(25 – 39 ans)	€ 107,00
Groupe 3	(15 – 24 ans)	€ 208,00

Par véhicule supplémentaire de la même catégorie (*)
Groupe 1 et 2 € 22,00
(* pour autant qu'il n'y ait pas plusieurs véhicules circulant simultanément)

CAT 3 – CAMIONS (> 3,5 t)

Groupe 1	(+ 45 ans)	€ 67,00
Groupe 2	(30 – 44 ans)	€ 107,00
Groupe 3	(20 – 29 ans)	€ 208,00

Par véhicule supplémentaire de la même catégorie (*)
Groupe 1 et 2 € 17,00
(* pour autant qu'il n'y ait pas plusieurs véhicules circulant simultanément)

CAT 4 – VELOMOTEURS

Groupe 1	(+ 15 ans)	€ 65,00
----------	------------	---------

Par véhicule supplémentaire(*) € 10,00
(* pour autant qu'il n'y ait pas plusieurs véhicules circulant simultanément)

CAT 5 – TRACTEURS AGRICOLES

Groupe 1	(+ 40 ans)	€ 35,00
Groupe 2	(25 – 39 ans)	€ 50,00

Par véhicule supplémentaire de la même catégorie (*)
Groupe 1 et 2 € 10,00
(* pour autant qu'il n'y ait pas plusieurs véhicules circulant simultanément)

2. THE CLASSIC ASSISTANCE®

- N° d'appel unique 02/773 62 16
- Dépannage inclus dans la prime
- Intervention en cas d'accident ou de panne
- En Belgique jusqu'à 300 kms au-delà de la frontière
- 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.
- Seulement d'application pour les autos, camionnettes, motos et camions (Jusque 3,5 t = assistance complète – entre 3,5 t et 5,5 t uniquement dépannage sur place).
- Extension de la garantie à toute l'Europe : 20 € par an
- Franchise : 10 kms du domicile (pas en cas d'accident)

TARIF

Inclus dans les primes repris au point 1 Tarifs R.C.

3. PROTECTION JURIDIQUE

Souscrite auprès d'une compagnie spécialisée indépendante ayant des implantations dans toute l'Europe.
Cette souscription est vivement à conseiller.

GARANTIES

- Libre choix d'un avocat
- Recours civil : € 12.500,00 par sinistre
- Défense pénale : € 12.500,00 par sinistre

TARIFS (T.T.C.)

Toutes les catégories € 10,00(*)
Vélocycleurs € 5,00
(* Prime due pour tous les véhicules d'une même catégorie et à prime pleine.

4. OMNIUM – NOUVELLES FORMULES

Ne peut être souscrite que pour les voitures et uniquement en complément de la couverture R.C. The Classic Car Insurance®

GARANTIES

- incendie, vol, bris de vitres, les forces de la nature, les heurts d'animaux et dégâts matériels.

VALEUR ASSUREE

La valeur assurée est la valeur à dire d'expert c.-à-d. la valeur de la voiture au moment de l'expertise faite par un expert agréé. L'expertise de la voiture est obligatoire tous les 3 ans (à recommander après deux ans).

VALEUR D'INDEMNITE

En cas de perte totale accidentelle et/ou vol total, pendant les 24 premiers mois de l'expertise de voiture, la compagnie d'assurance n'applique aucune dégressivité. A partir du 25^{ème} mois, une dégressivité de 3% par mois sera d'application. La franchise restera toujours à charge de l'assuré.

TARIFS OMNIUM (T.T.C.)

Tarif minimum = toujours € 190,00

Groupe 1 (+ 40 ans)

- Max. 2.000 kms par an : 1,52% de la valeur d'expertise
- Max. 5.000 kms par an : 1,65% de la valeur d'expertise
- Max. 10.000 kms par an : 2,00% de la valeur d'expertise

Groupe 2 (25 - 39 ans)

- Max. 2.000 kms par an : 1,65% de la valeur d'expertise
- Max. 5.000 kms par an : 1,90% de la valeur d'expertise
- Max. 10.000 kms par an : 2,33% de la valeur d'expertise

FRANCHISES

En cas d'accident, l'assuré paiera une franchise de :

Valeur assurée	Franchise
< € 12.499,99	€ 250,00
entre € 12.500,00 – € 24.999,99	€ 500,00
entre € 25.000,00 – € 37.499,99	€ 1000,00
entre € 37.500,00 – € 44.999,99	€ 1250,00
plus de € 45.000,00	Consulter le courtier

En cas de vol partiel, une franchise de 10% de l'indemnité sera d'application.

Une franchise de € 123,95 sera d'application en cas de bris de vitre sauf si la réparation et/ou le remplacement sera faite par un réparateur agréé par la compagnie d'assurance.

5. PROTECTION DES OCCUPANTS

Assurance supplétive pour le conducteur et tous les occupants

GARANTIES

Décès	€ 12.500,00
Invalité permanente	€ 25.000,00
Frais médicaux	€ 2.500,00

TARIFS (T.T.C.)

Chauffeur + tous les passagers d'un seul véhicule de plus de 15 ans assuré par The Classic Car Insurance ® € 9,00

Chauffeur + tous les passagers du véhicule quotidien et de tous ses véhicules assurés par The Classic Car Insurance ® € 23,00

Attention ! Ces tarifs ne sont pas d'application pour les motos, veuillez contacter le courtier.

6. DIVERS

Profitez aussi de conditions exceptionnelles pour votre véhicule de tous les jours :

Les membres des clubs affiliés à la F.B.V.A. asbl bénéficient aussi de conditions avantageuses pour leur véhicule habituel. Contactez le courtier Marsh ou S.L.C. Grâce à votre affiliation, vous avez la possibilité de souscrire un contrat d'assistance annuel avec des garanties étendues à un **prix exceptionnel**. Ceci pour vous, votre famille et vos véhicules (non ancêtres).

Assistance personne à partir de 57 €

- remboursement des frais médicaux à l'étranger jusqu'à 125000 € par personne et sans franchise en cas de maladie ou accident **partout dans le monde**
- remboursement des frais de suivi médical en Belgique après un accident à l'étranger jusqu'à 6250 €
- prolongation ou amélioration du séjour pour raisons médicales
- rapatriement en cas de maladie ou d'accident à l'étranger: frais illimités
- retour anticipé en cas d'hospitalisation ou de décès d'un proche
- rapatriement des bagages, vélos, chiens et chats
- frais de recherche et de secours jusqu'à 3750 €
- home assistance : frais de serrurier, ligne d'information, assistance en cas d'hospitalisation en Belgique, et en cas de dégâts au domicile
- ...

Assistance personne et 2 véhicules* à partir de 83 €

- dépannage et remorquage partout en Europe
- rapatriement des assurés et du véhicule immobilisé
- rapatriement des bagages, vélos, chiens et chats
- envoi de pièces de rechange
- à partir du domicile
- ...

(* non valable pour les véhicules anciens, le véhicule assuré doit être âgé de moins de 10 ans lors de la souscription de la couverture

Comment souscrire?

Pour plus d'informations sur les formules, garanties et primes contactez votre courtier Marsh ou S.L.C.

Ce dépliant se veut purement informatif. Les montants repris dans ce dépliant sont à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment. Pour connaître de façon précise les conditions d'octroi des diverses garanties, contactez le courtier Marsh ou S.L.C.

ANVERS

MARSH s.a.
Uitbreidingstraat 180
2600 Berchem
T: 03-286 64 11
F: 03-286 65 62

ROULERS

MARSH s.a.
Accent Business Park-C6
Kwadestraat 151 A/11
8800 Roeselare
T: 051-24 66 77
F: 051-21 08 26

LIEGE

S.L.C. s.p.r.l.
Place Cathédrale 16/1
4000 Liège
T: 04-222 40 04
F: 04-222 40 08

Cette assurance exceptionnelle vous est offerte par



winterthur
Member of the AXA Group
agréé sous le n° 0067

MARSH
agréé sous le n° OCA 14192



agréé sous le n° OCA 44804

MONDIAL ASSISTANCE
agréé sous le n° 0947

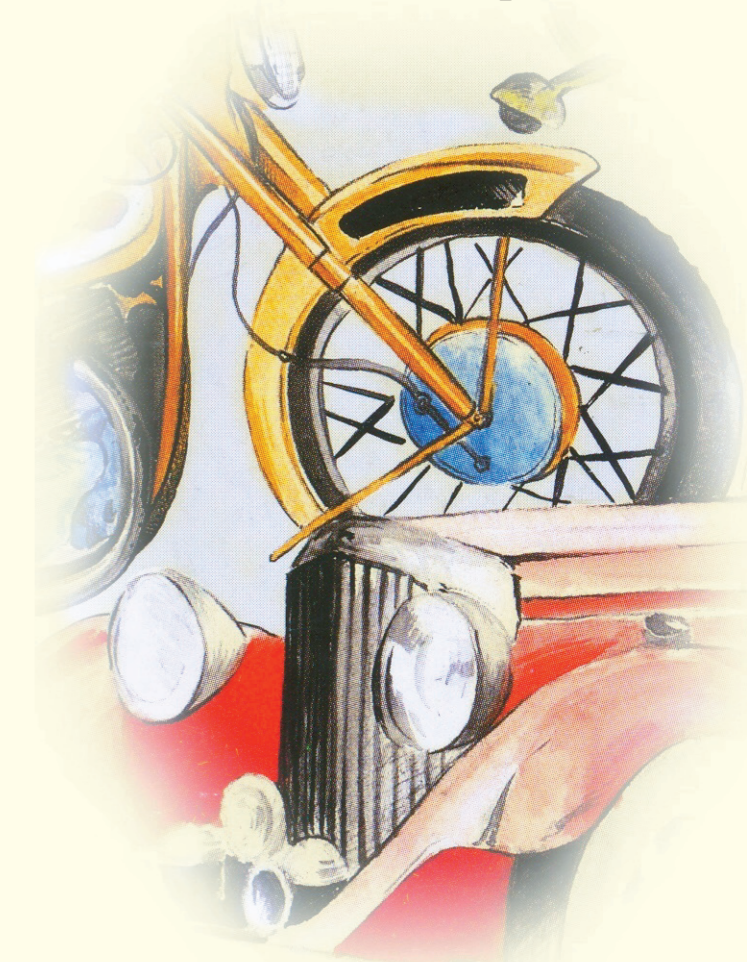
n.v. Vander Haeghen & C° s.a.
Specific Insurance Underwriters
agréé sous le n° 5801

ARAG
agréé sous le n° 0445

AIG
agréé sous le n° 0976

The Classic Car Insurance®

**A véhicule exceptionnel,
assurance exceptionnelle**



winterthur
Member of the AXA Group

MARSH



E.R.: FBVA asbl, B.P. 48 – 3130 Begijnendijk
T. 0495/38 98 12 – F 016/53 78 20
fbva@skynet.be - www.fbva.be